



Programme 2020

	Pages
LE MOT DU PRESIDENT	3
CALCUL PARTICIPATION de l'AMICALE & RAPPELS IMPORTANTS	5 6 à 9
BULLETIN D'ADHESION 2020	11 à 12
BANQUET	13
RENCONTRES à Bécheville	14
RANDONNEES – calendrier	15
VOYAGES	17
MAROC ~ GRAND TOUR	19 à 29
- HOLLANDE	31 à 39
- CROISIERE MOSCOU ~ St PETERSBOURG	41 à 59
- CALAIS	61 à 63
- AGADIR séjour balnéaire	65 à 71
- CIRCUIT MOSCOU ~ St PETERSBOURG	73 à 87
- CORSE - circuit	89 à 99
- VIETNAM & CAMBODGE	101 à 115

	Pages
SPECTACLES & SORTIES D'UNE JOURNEE	117-118
- LA CREMAILLERE	119-121
- Soirée POP ROCK	123-125
- PARIS « COCOTTE »	127-129
- LA DEFENSE	131-133
- MUSEE des TRANSPORTS	136-137
- FONTAINEBLEAU	139-141
- RALLYE à CONFLANS	143-145
- CONCOURS de PETANQUE	147-149
- BUTTES-CHAUMONT	151-153
- ROYAUMONT	155-157
- LES RABEATS en CONCERT	159-161
LOCATIONS	
- BETTEX	163
- DEAUVILLE	165
- Règlement/locations	166
- Fiche d'inscription/locations	167
CALENDRIER ACTIVITES 2020	169-170

LE MOT DU PRESIDENT

Comme les années précédentes, les membres de la commission voyages ont travaillé avec sérieux et pugnacité pour satisfaire vos demandes, tant au niveau des voyages que des sorties. Cependant ne leur demandez pas la lune, ce voyage, très onéreux, a déjà été organisé il y a 50 ans.

La rentrée de nouveaux voyagistes est de nature à éviter les situations de monopole et permettra un meilleur étalonnage des rapports qualité prix de leurs prestations.

Les sorties, sur des thèmes variés, devraient remporter de francs succès. Il est à noter que des sorties, voire des petites escapades, qui ne figurent pas au catalogue, au moment de sa diffusion, peuvent faire l'objet d'opportunités dont vous aurez connaissance par le biais d'un « flash info ».

Afin d'éviter des désagréments, qui peuvent affecter le départ d'un groupe, ou son organisation, merci de bien prendre en compte les recommandations qui vous sont rappelées au début de ce catalogue. De même avant de quitter votre domicile, assurez vous que vous êtes bien en possession de tous les documents indispensables comme de la totalité de vos bagages et effets personnels (cette situation s'est reproduite récemment)

Le rendez-vous du mardi 17 septembre prochain, à 14h à Bécheville, vous est proposé pour vous commenter le catalogue et répondre à vos questions.

Amitiés

Philippe BRONNE

PARTICIPATION DE L'AMICALE sur **SORTIES 2020** POUR LES TITULAIRES

Sur chaque fiche d'inscription vous avez maintenant le **PRIX NET** c'est-à-dire **toutes participations de l'Amicale déduites.**

<u>Transport en autocar</u> Paris + Ile de France : Autres départements :	10 € 20 €	Participation maximum déduite du prix de revient	Minimum payé par les participants
<u>Coût de la sortie :</u> - de 0 € à 35 € - de 36 € à 55 € - de 56 € à 80 € - de 81 € à +	Gratuit Gratuit Gratuit Gratuit	0 € 15 € 20 € 30 €	Coût réel 35 € 40 € 60 €



PARTICIPATION DE L'AMICALE sur les **VOYAGES 2020** POUR LES TITULAIRES

Pour chaque voyage, à la fin du descriptif ou sur la fiche d'inscription, vous avez le **prix titulaire BRUT**. Lors de l'appel de solde du voyage, ce prix « brut » sera diminué de l'acompte versé lors de l'inscription et de la « **PARTICIPATION DE L'AMICALE** » en fonction des voyages déjà faits dans l'année civile.

25 € / jour avec un maximum annuel de 200 € (soit 8 jours)

Date du voyage	VOYAGE	Nombre de jours	Si 1 ^{er} voyage 2020 PARTICIPATION déduite du solde à payer	Solde PARTICIPATION à déduire sur voyages suivants *	Cette colonne vous est réservée pour suivre votre participation
Du 06/04 au 20/04/2020	MAROC – GRAND TOUR	15	200 €	0 €	
Du 21/04 au 24/04/2020	LA HOLLANDE	4	100 €	100 €	
Du 05/06 au 16/06/2020	CROISIERE MOSCOU – SAINT PETERSBOURG	12	200 €	0 €	
Du 10/06 au 11/06/2020	CALAIS	2	50 €	150 €	
Du 05/09 au 12/09/2020	AGADIR balnéaire	8	200 €	0 €	
Du 05/09 au 19/09/2020	« « «	15	200 €	0 €	
Du 18/09 au 26/09/2020	CIRCUIT MOSCOU – SAINT PETERSBOURG	9	200 €	0 €	
Du 04/10 au 09/10/2020	CORSE Circuit	6	150 €	50 €	
Du 03/11 au 17/11/2020	VIETNAM & CAMBODGE	15	200 €	0 €	

*pas de report possible sur l'année suivante



Après deux relances adressées à un adhérent pour non-paiement de sa cotisation annuelle (ou de celle de son conjoint), une moins-value de participation sera appliquée lors d'un voyage souscrit par cet adhérent qui recotiserait donc à l'Amicale, par la minoration de 25€ par année non cotisée, à concurrence de 200 €.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS

Rappels :

- En préalable à toute inscription aux voyages ou sorties, vous devez compléter votre bulletin d'adhésion à l'Amicale, remplir un chèque de **22 € par personne inscrite** à l'ordre de l'AAA/MU et adresser l'ensemble à : **Liliane CAROFF**
- **11 allée du Gros Chêne 78480 VERNEUIL SUR SEINE**
Tel. 01 39 71 79 54 ou 06 74 46 47 24
- **Pour les inscriptions aux voyages et aux sorties, il est conseillé d'envoyer, LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, votre chèque à l'adresse indiquée sur la fiche même avant la date de clôture des inscriptions.**
- Pour chaque voyage ou sortie, un membre de la commission est désigné ; c'est auprès de lui que vous obtiendrez les informations complémentaires concernant ce voyage ou cette sortie.
- Pour les voyages avec présence d'un guide/accompagnateur, celui-ci aura en charge le règlement de tous les incidents qui pourraient survenir pendant le voyage.
- En cas de surnombre, la commission appliquera l'article 3 du règlement intérieur, texte rappelé page suivante.
- **Pour les voyages à l'étranger, vous devez disposer :**
 - pour certains pays, d'une carte d'identité en cours de validité.
 - d'un passeport également en cours de validité,
 - de la carte de sécurité sociale européenne pour les voyages en Europe ;

- Elle est valable dans tous les pays de l'espace économique européen, ainsi qu'en Islande, au Liechtenstein, en Norvège et en Suisse. **Il est donc vivement conseillé à nos adhérents qui se sont inscrits aux voyages en Europe de se munir de cette carte.**
- Cette carte individuelle et nominative, valable deux ans, est totalement gratuite. Elle ne remplace pas la carte vitale, on ne peut l'utiliser en France. Ce n'est pas non plus un moyen de paiement.

Dispense d'avance de frais :

En cas de besoin de soins médicaux durant votre séjour, vous présenterez cette carte aux professionnels de santé, médecins, pharmaciens et **hôpitaux ou service public.** Selon le pays où vous séjournerez, vous bénéficierez de la dispense d'avance des frais médicaux (un ticket modérateur pourra cependant vous être demandé).

Vous devrez conserver les prescriptions et factures relatives aux soins médicaux dont vous avez bénéficié. A votre retour en France, vous devrez présenter les justificatifs à votre organisme d'assurance maladie.

Vous devez demander votre carte à votre organisme de Sécurité Sociale, par téléphone au 3646, par internet (www.ameli.fr) ou directement à votre caisse. Aucun document particulier n'est à fournir.



Ces contrôles sont de votre responsabilité.

Enfin, pour toute information veuillez contacter le responsable de votre sortie ou le responsable de la commission :

Philippe BRONNE
5 square Watteau
78330 FONTENAY LE FLEURY
Tel. 06 74 44 03 90

EXTRAITS DU REGLEMENT INTERIEUR

Article 3 – Voyages – sorties - spectacles

L'Amicale diffuse à diverses occasions des propositions de voyages, sorties et spectacles élaborées par la commission voyages. Elles sont approuvées par le président et présentées au Conseil d'Administration.

Les spectacles et les sorties qui demandent un délai de réponse très court, sont soumis uniquement au président.

Les inscriptions doivent être faites à l'aide des formulaires joints.

Les inscriptions sont acceptées uniquement pour les membres à jour de leur cotisation de l'année en cours.

Pour chaque proposition deux prix sont indiqués, celui des membres titulaires et celui des membres invités. Pour ces derniers, le prix annoncé correspond au montant des prestations.

Les sorties, spectacles, voyages sont classifiés en 4 catégories distinctes :

- **Catégorie 1** : spectacles, sorties d'une journée.
- **Catégorie 2** : voyages de 2 à 4 jours
- **Catégorie 3 et Catégorie 4** : Chaque année la commission voyages définit la classification (3 ou 4) en fonction de la durée du séjour et/ou de la distance, de la destination.

La catégorie dans laquelle chacun des voyages s'inscrit est précisée dans le catalogue.

Après examen de la situation dans la mesure où les finances de l'amicale le permettent et avec l'accord de la commission, l'interlocuteur étudiera avec le voyageur les diverses possibilités de satisfaire toutes les demandes *.

EN CAS DE SURNOMBRE, les critères suivants sont appliqués :

1. Dans tous les cas, la priorité est donnée aux membres titulaires conformément à l'article 4 des statuts.
2. Les inscriptions parvenues hors délai ne sont pas prises en compte.
3. **Pour la CATEGORIE 1** :
 - Le classement sera établi en fonction de l'ordre d'arrivée
4. **Pour les CATEGORIES 2, 3, et 4** :
 - Les membres titulaires, qui n'ont pas effectué de voyages ou sorties de la **même catégorie** l'année passée sont prioritaires (ou n-2 si nécessaire).
 - Les membres des commissions et membres du bureau auront un bonus dans la forme suivante : déduction d'un voyage de même catégorie dans l'année n-1.
 - En cas d'égalité, il sera tenu compte en premier du nombre de jours du ou des voyages effectués dans la catégorie concernée avec n-2 si nécessaire.
 - En dernier recours, il sera effectué un tirage au sort parmi les adhérents qui totaliseront dans la catégorie concernée avec n-2 si nécessaire le plus petit nombre de jours effectués.
 - La liste officielle des participants retenus et en attente pour un voyage, sortie ou spectacle est arrêtée sur propositions des membres de la commission voyages et de son responsable. L'interlocuteur du voyage concerné se charge de prévenir dès que possible les membres non retenus et la trésorière leur retournera les chèques d'acomptes.

* Si un second voyage venait à être organisé pour les personnes non retenues après application des critères énoncés, ces dernières devront accepter des conditions financières éventuellement différentes de celles données dans le catalogue.



**LES CHEQUES SERONT LIBELLES A L'ORDRE DE L' AAA/MU ET
SERONT ADRESSES AUX INTERLOCUTEURS DES SPECTACLES,
SORTIES OU VOYAGES DONT LE NOM ET L'ADRESSE FIGURENT SUR LE
BULLETIN D'INSCRIPTION**

MERCI

LA COMMISSION VOYAGES



NOTA Ne pas oublier que le bulletin d'adhésion et le chèque correspondant sont à
envoyer à : Liliane CAROFF 11 allée du Gros Chêne 78480 VERNEUIL SUR SEINE.

**Si vous faites des sorties ou des voyages avec l'Amicale, pensez à joindre
un RIB à votre bulletin d'adhésion !!!!**

En cas de remboursement partiel ou total suite à une annulation, vous serez
remboursé plus vite tout en ayant fait gagner beaucoup de temps à la
trésorière et économiser des frais de courrier à l'Amicale !!!!

Merci d'avance

RAPPEL

**Le Conseil d'Administration a voté, lors de sa réunion du 8/06/2010
le texte suivant :**

Catastrophes naturelles

« En cas de problèmes (comme par exemple ceux causés par le volcan Islandais) si le
tour opérateur ne prend pas en charge les frais d'hôtel et de restauration, ces frais
resteraient à la charge de l'adhérent. »

SORTIES & VOYAGES

NOUVELLES MODALITES D'ACCES SITE

depuis le 15 mai 2019

Les participants, membres de l'Amicale, rentrent et sortent avec leur véhicule, comme avant, par le **POSTE S13** ;

Nouveau lieu de stationnement : PARKING P10 ([circuit orange sur le plan](#))

Les **autocaristes** rentrent par le **poste principal** aux heures ouvrées (de 7h15 à 20h30)

Les **autocaristes** stationnent au **portail piste** avant son ouverture en dehors des heures ouvrées (circuit bleu)

